

0350965J  
ACADEMIE DE RENNES  
COLLEGE LE LANDRY  
29 AVENUE DE CORK  
35207 RENNES CEDEX 2  
Tel : 0299506626

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 1  
Numéro d'enregistrement : 3  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 24  
Quorum : 13  
Nombre de présents : 17

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 23/09/2022  
Réuni le : 04/10/2022  
Sous la présidence de : Christophe Michel  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Collège Les Chalais-convention dispositif Relais  
Convention cadre sur la période scolaire 2022-2023, relative aux règles de fonctionnement du dispositif Relais.  
Coût annuel : 100 € au titre de l'adhésion  
(dispositif qui accueille prioritairement des élèves de collège de moins de 16 ans au moment de l'admission et qui sont entrés dans un processus de décrochage)  
Le CA autorise le Chef d'Établissement à signer la convention.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	17
Pour :	17
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0